



## Prime de précarité fonction publique d'Etat

-----  
Par Shensei

Bonjour, je m'excuse par avance si la question a déjà été traité !

J'ai effectué deux CDD successifs et continus, avec pour chacun durant sa période un avenant, sans jour de carence, dans la fonction publique d'Etat, un de 7 mois, puis l'autre de 5. Pour le même ministère, même service, mais pas le même poste. Ils viennent de me verser une prime de précarité, qui selon mes calculs, semble ne prendre en compte que les 5 derniers mois car apparemment quand deux contrats se poursuivent sans carence, on ne prend en compte que le second ? Ai-je tort où dois-je réclamer mon dû ?

J'ai déjà, à ce jour, envoyé un AR pour contester le montant et la date de versement qui a eu lieu 5 mois après. Le premier retour téléphonique que j'ai eu m'indiquait cette histoire des deux contrats, qui d'ailleurs n'ont pas dépassé 12 mois en globalité.

Je précise que je n'ai pas eu de proposition de CDI, donc pas de refus de ma part, et pas de renouvellement non plus.

Merci d'avance pour votre précieuse aide !

-----  
Par morobar

Bonjour,

Il est impossible de vous répondre la prime de précarité c'est une affaire récente et tous les contrats ne rendent pas le salarié éligible.

Voir ici les critères d'attribution.

[url=https://infos.emploipublic.fr/article/tout-savoir-sur-la-prime-de-precarite-dans-la-fonction-publique-eea-11443]https://infos.emploipublic.fr/article/tout-savoir-sur-la-prime-de-precarite-dans-la-fonction-publique-eea-11443[/url]

-----  
Par Shensei

Bonjour,

Oui c'est au cas par cas mais même lorsque j'analyse les informations que l'on dispose, mon cas n'y est pas.

J'ai été embauché dans un service pour surcroît d'activité sur 2 postes différents (2 contrats donc) et donc dans la même administration, sans délai de carence entre les deux. Sur le site du service public, le 3ème cas mentionne « une autre administration sans délais de carence » quand est-il si c'est dans la même administration ? C'est assez vague.

En tout cas j'attends des réponses de leur part